COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2010.

Etaient présents :

MM PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B. QUENNESON H. MARTY A. POUZALGUE S. MARTY B. GANIL T

Mmes LACAM M. MECHENIN E.

Etait excusé: M. SIRDEY F (pouvoir à M. CONTE B.)

Madame Elisabeth MECHENIN été élue secrétaire de séance.

Permis de construire à « Ligole »: LIPRANDI Hervé

Monsieur Le Maire renouvelle les problèmes d'obtention de certificats d'urbanisme et permis de construire.

Monsieur Hervé LIPRANDI, futur propriétaire des parcelles cadastrées sous les n° 551 et 552, section D, situées au lieu dit « Ligole », a établi un dossier de demande de permis de construire une maison d'habitation sur ces parcelles où se trouve déjà un hangar.

Monsieur Le Maire fait savoir à l'assemblée que Monsieur Hervé LIPRANDI et sa compagne Cécile KRUPKA, commerçants ambulants, souhaitent vivement acquérir ce terrain afin de s'installer sur la commune de SAINT-CERNIN et utiliser ce hangar désaffecté pour stocker leur marchandise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Considérant que l'installation d'un jeune couple en activité sur la commune est toujours très appréciée
- Considérant que la construction d'une maison d'habitation, accompagné d'un projet économique, ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, tout en apportant des nouvelles contributions à la commune. émet un avis favorable à ce projet.

Avancement des travaux de l'église.

Monsieur Le Maire fait savoir qu'une quinzaine de bancs doit être enlevée et propose de les stocker dans le hangar de M. Jean-Marc LEGRUIEC avec l'accord des futurs acquéreurs. Le Conseil Municipal accepte.

De plus, il signale que

- dans le chœur, des dalles ont été endommagées par les nacelles. Un devis dont le montant s'élève à 2 200.00 € HT a été établi par M. Jean-Pierre BADOURES, maçon à Saint-Cernin. M. PALHOL, le peintre qui loue ces nacelles, a déclaré ce sinistre auprès de son assureur. Monsieur Le Maire se charge d'en informer Groupama, agence d'assurance de la commune.

Le devis des travaux complémentaires suite aux décisions vues à la réunion du 01.09.2010 avec Mrs. SICART et BRU, s'élève à 10 166.00 €.

- les meubles de la nef droite sont en très mauvais état ; le Conseil Municipal soumet de les proposer à Mme LEHER, brocanteur à Saint-Cernin.
- le nombre de prises de courant pour le chauffage a été fixé à 7
- M. Eric VALLEE l'électricien doit rechercher des lustres
- on pourrait envisager de placer la Vierge à l'enfant dans une niche afin de la protéger.

Subvention exceptionnelle pour l'ADMR.

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Président de l'ADMR de Lauzès rappelant que « l'association cantonale d'aide à domicile a décidé de rejoindre l'initiative du Conseil Général en entrant dans le capital de la société d'Economie Mixte « Lot à Domicile » et sollicitant une participation des communes à l'achat d'une action d'un montant de 2 000 .00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte d'octroyer à l'ADMR une subvention exceptionnelle de 200.00 €,
- Et autorise Monsieur Le Maire à verser cette somme.

<u>Décision modificative</u>:

Un virement de crédits est nécessaire :

Compte 6574 (subvention aux associations) : +200.00 €Compte 61522 (entretien bâtiments) : -200.00 €

Nouvelle appellation de l'ADMR : Lot à Domicile

Trois pôles dans le département : SAINT-CERE LAUZES CAHORS

Achat tableau blanc pour école maternelle.

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la requête de Madame Cécile GROS, institutrice à l'école maternelle, relative à l'achat d'un tableau blanc dont la dépense s'élève à 108.84 € TTC. Le Conseil Municipal accepte.

Avenir de la CCLC.

Compétence voirie :

M. Alain MARTY, Président du SIVOM de Lauzès, informe l'assemblée qu'une réunion des 3 SIVOM aura lieu le 04 Octobre prochain en présence de M. AMIGUES, Président de la CCLC. Service technique :

La CCLC a actuellement 3 agents qui travaillent pour les communes qui le souhaitent et propose une mise à disposition régulière ou ponctuelle.

Le Conseil Municipal juge ne pas avoir besoin des prestations proposées par la CCLC; la commune emploie un agent d'entretien.

Ouestions diverses.

<u>Congrès départemental des Maires</u> du dimanche 03 Octobre 2010 qui aura lieu à Souillac. Cette année le thème est : la réforme territoriale et le devenir de l'intercommunalité. 2 élus y participeront.

<u>Parc Naturel Régional des Causses du Quercy</u> dont la nouvelle Présidente est Mme Catherine MARLAS, Maire Adjointe de Concots.

Madame Michèle LACAM, propose l'intervention d'un technicien du PNR pour une réunion publique afin d'informer la population sur des questions environnementales.

Voirie:

M. Serge POUZALGUES signale que

- la route du Touron est très dangereuse : trafic plus important
- le revêtement de la place se dégrade à cause du passage des camions : Monsieur Le Maire doit se renseigner auprès de la DDT afin de résoudre ce problème.

A Saint-Cernin le 23 Septembre 2010.

Le Maire.